



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE LA PLAINE DE L'ORBE

### Mise en service de 80 nouvelles places de détention

**Dès le 1er septembre 2014, la Colonie des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO) ouvrira une nouvelle aile en milieu fermé. Cette extension doit permettre d'endiguer le phénomène de personnes condamnées en attente de placement et toujours détenues en établissements de détention provisoire. La mise en service de 80 nouvelles places se fera progressivement d'ici la fin de l'année.**

La mise en service de ces 80 nouvelles places de détention répond à une double problématique. Il s'agit, d'une part, de faire face à la surpopulation carcérale que vit le canton de Vaud depuis 2008 à l'instar d'autres cantons, d'autre part, d'augmenter la capacité d'accueil en exécution de peine en milieu fermé. Cet agrandissement va, en effet, permettre de désengorger les établissements de détention provisoire dans lesquels des personnes condamnées attendent de nombreux mois leur transfert en exécution de peine.

C'est sur cette base que le Grand Conseil a accordé, le 12 juin 2012, un crédit d'ouvrage de 17'530'000 fr. pour la construction d'une nouvelle aile de 80 places à la Colonie existante incluant un espace pour l'activité sportive, d'un deuxième bâtiment destiné à accueillir les ateliers (production ou réinsertion), ainsi que pour la sécurisation du périmètre. Avec une capacité à terme de 195 places pour 89 ETP, la Colonie des EPO devient donc aujourd'hui un établissement mixte (secteur ouvert et fermé).

Commencés le 7 janvier 2013, les travaux se sont déroulés sur 20 mois, dans le respect des coûts et des délais. Cette construction s'insère dans la volonté de la cheffe du Département des institutions et de la sécurité d'actions concrètes et rapides de lutte contre la surpopulation carcérale, actions qui auront permis l'ouverture de quelque 250 places de détention depuis juillet 2012. Elle marque concrètement la fin de l'étape de construction de places urgentes dans l'attente du déploiement du complexe pénitentiaire de la plaine de l'Orbe, qui s'inscrit dans le développement des infrastructures pénitentiaires tel que souhaité par le Conseil d'Etat. Le gouvernement répond ainsi aux objectifs du programme de législation et aux besoins sécuritaires du

canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 août 2014

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51 (entre 12h et 14h et dès 17h) ; Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire, 021 316 48 35 (entre 17h et 18h) ; Yves Golay, chef de la division architecture et ingénierie et adjoint de l'architecte cantonal, Service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 73 17

[Vue extérieure nouveau bâtiment - mention Lionel Henriod](#)

[Photo cellule individuelle - mention Lionel Henriod](#)

[Photo cellule double - mention Lionel Henriod](#)

[Vue bâtiment ateliers extérieur - mention Lionel Henriod](#)